**«L’Etat en recomposition»**

 «L’Etat, quel qu’il soit, est le fonctionnaire de la société» d’après l’homme politique français Charles Maurras (1868-1952). Ainsi, l’Etat, sous toutes ses formes, se doit de servir la société qu’il gouverne, il est à son service. En effet, l’Etat pourrait être définit comme étant une institution politique qui est la principale forme d’organisation du pouvoir politique et qui est en charge de gouverner une population sur un territoire donné. Cette entité politique est néanmoins en mouvement, ses formes ne sont pas fixes et évoluent dans le temps et l’espace. Afin de traiter «l’Etat en recomposition», c’est-à-dire l’Etat en mouvement, nous nous baserons sur un corpus de sept textes. Celui-ci est tout d’abord composé d’un texte de Hanspeter Kriesi, «Les étapes de la formation de l’Etat moderne» extrait de *Les démocraties occidentales.Une approche comparée*, ainsi que d’un extrait de l’ouvrage de Nicolas Elias *La dynamique de l’occident*. Puis, ce corpus contient également un texte de cours sur l’Etat au collège de France du sociologue français Pierre Bourdieu, ainsi que trois textes du sociologue allemand Max Weber qui sont respectivement des extraits de *Le savant et le politique* et *Economie et société*. Enfin, ce corpus est composé d’un texte de l’anthropologue français Pierre Clastres, extrait de *La société contre l’Etat*. Ces textes traitent tous de l’Etat et leur approche est plus particulièrement centrée sur l’Etat occidental, ainsi que son évolution jusqu’au XXème siècle.

**Nous tenterons par conséquent de comprendre en quoi l’Etat est-il un organe politique institutionnel en perpétuel mouvement.**

D’une part nous verrons que l’Etat possède diverses origines et qu’il s’est imposé aux sociétés de différentes manières, mais toujours en se basant sur l’idée de **monopole**. D’autre part, nous essayerons de comprendre comment la notion d’Etat a **évolué** au cours du temps pour s’exprimer actuellement sous la forme d’un «Etat moderne».

1. **Les origines de l’Etat : l’idée de «monopole»**

 Tout d’abord, le sujet «l’Etat en re-composition» interroge nécessairement sur la primordiale «composition» d’un Etat, son origine, avant d’étudier la manière dont il a été ré-agencé au fil du temps. Le «monopole» semblerait donc être le point de départ de toute idée de pouvoir, celui de l’Etat en général puisqu’il est constitué du pouvoir politique lui-même. Par définition, le monopole est un privilège exclusif, une unicité qui confère du pouvoir au détenteur de celui-ci, et nous allons voir qu’il existe diverses approches de la notion de «monopole» lorsqu’il s’agit de la création de l’Etat.

 1) Le monopole de la domination, de l’autorité et de la force

a- Des systèmes de domination monopolisés par un petit nombre

**Elias**: C’est par le phénomène de «la formation progressive de ce monopole permanent du pouvoir central et d’un appareil de domination spécialisé que les unités de domination prennent le caractère d’Etats». Ainsi, la seule domination fragmentée ne suffit pas pour créer un Etat d’après Elias, il faut que ces divers systèmes de dominations (des territoires dominés par des seigneurs) soient monopolisés par une seule personne ou un seul groupe de personnes pour que l’on puisse parler d’Etat. Afin de former ce dit «monopole» de la domination, la «violence militaire», c’est-à-dire la force, est un moyen efficace et courant.

b- «Tout Etat est fondé sur la force» (citation de Trotski utilisée par Weber)

**Weber**: Sans violence le concept d’Etat aurait déjà disparu. La violence est le «moyen spécifique» de l’Etat et celui-ci puise ses origines dans un «rapport de domination» basé sur la «violence légitime». L’Etat existe lorsque des Hommes se soumettent à une «autorité», imposée par ceux qui détiennent «la violence légitime». Ainsi, l’origine de l’Etat provient de la monopolisation du pouvoir de soumission, de domination sur les autres.

 2) Le monopole de l’économie

a- La concurrence économique au fondement de l’Etat politique

**Clastres**: Les sociétés primitives (sans Etat) sont devenues des sociétés à Etat dès lors que l’on a intégré l’idée de monopole économique au sein de leur organisation. Ainsi la recherche de monopole de l’économie (lorsque les besoins de subsistance sont dépassés et que les besoins des autres dépendent de la personne qui possède le savoir-faire nécessaire au comble de ce manque: il peut ainsi dominer les autres car ceux-ci sont dépendants) a poussé ces sociétés à la concurrence économique (la division du travail), puis à la domination (domination par le besoin et la dépendance de certains par rapport à d’autres) et à l'organisation étatique («l’économie devient politique»). On retrouve donc l’idée précédente de «domination» de Weber et Elias.

b- La compétition économique

**Elias**: L’Etat se base aussi sur la «violence économique» puisque le monopole prend ses origines dans «l’accumulation des moyens de production les plus importants». Ainsi, les moyens financiers, les «moyens de subsistance et de production» sont très importants dans la formation de l’Etat. C’est lorsqu’une compétition économique s'enraye que la supériorité dominatrice de certains va s’affirmer et qu’ils vont conquérir des marchés économiques pour devenir un monopole. Dès lors, ils vont devenir nécessaires, inévitables et très importants en société puisqu’ils sont incontournables dans le système de subsistance, ce qui va leur conféré des moyens de coercition pour dominer et acquérir le pouvoir politique qui va former leur Etat.

 3) Le monopole de la légitimité

a- La légitimité charismatique

**Kriesi**: L’origine de l’Etat vient des «institutions politiques des tribus allemandes» car on désignait alors un chef, un «roi», d’après les «exigences de la guerre». C’est-à-dire qu’on choisissait un représentant d’après son charisme et ses exploits guerriers, ses «qualités de chef». Ce personnage était le seul détenteur du charisme qu’il dégageait, il en possédait le monopole, et c’est ainsi qu’il a pu revendiquer le pouvoir politique puisque la légitimité charismatique qu’il possédait lui et pas les autres, permettait de dominer les guerriers dont il se distinguait. Par conséquent, c’est grâce à cette légitimité unique que cet individus peut gouverner et former un Etat.

b-Légitimités charismatique, traditionnelle et rationnelle-légale

**Weber**: L’origine de l’Etat se trouve dans l’autorité, elle même justifiée par la «légitimité». On retrouve ici encore l’idée de domination défendue par Weber et Elias. La légitimité peut se fonder sur «l’éternel hier» (la coutume, la tradition), «la grâce personnelle et extraordinaire d’un individu» (le charisme, comme pour Kriesi) ou sur la «légalité» (loi).

 Bien que l’organe étatique ait pris naissance grâce à des mécanismes de monopolisation de l’autorité, l’économie et/ou la légitimité, l’Etat n’est pas en mesure de subsister sous la forme première qu’il a adopter, il est alors trop «fragile». Afin de perdurer il a fallu sans-cesse qu’il évolue et se transforme au cours du temps. Il faut donc essayer de comprendre quels évolutions a connu la notion d’Etat pour arriver à l’Etat contemporain que nous connaissons aujourd’hui.

1. **Les évolutions de la notion d’Etat**

 L’Etat originellement, comme nous l’avons étudié précédemment, est friable, peu solide et simplement posé sur des «bases fragiles». Il doit maintenant se construire, évoluer, et se consolider afin de durer (ce qui est sa fin première). Nous allons donc voir que la notion d’Etat a changé de forme au cours de l’histoire pour arriver à l’Etat moderne que nous connaissons actuellement.

 1) L’émergence et l’exercice du système féodal

a- La fragmentation du pouvoir politique

**Kriesi**: Le roi (qui possède la légitimité charismatique) a partagé des «conseils» puis des «terres» avec ses «vassaux» (guerriers) à partir du VIIème siècle. Et c’est ainsi que le pouvoir politique s’est fragmenté entre le roi et les guerriers (les seigneurs locaux) qui possédaient des territoires et exerçaient le pouvoir politique sur leurs propre «fiefs» (il s’agit d’une décentralisation du pouvoir politique). Les seigneurs avaient un pouvoir judiciaire, «politique et économique» sur leur territoire (qui impliquent des «moyens de coercition»). Le pouvoir du roi (qui représente l’Etat) était faible et instable car il n’y avait pas de «consolidation» du pouvoir politique autour du souverain («émiettement du pouvoir politique»). De même l’Eglise et les seigneurs avaient beaucoup d’influence et de pouvoir politique sur la population. Ce système féodal, bien qu’ayant modifié la forme originelle de l’Etat, ne semble pas encore définitive.

b- L’émergence du «monopole d’un pouvoir central»

**Elias**: Dès le XIème siècle «chaque guerrier exerce sur le lopin de terre qu’il contrôle toutes les fonctions gouvernementales» (c’est la fragmentation du pouvoir politique, comme dévoilée par Kriesi). Au fur et à mesure, la conquête (par la guerre) de territoires de plus en plus peuplés et d’un monopole nouveau s’organise.

 2) L’Etat absolutiste

a- La consolidation de l’Etat par le pouvoir absolu du roi: la monarchie absolue

**Kriesi**: Au «XIV et XVème siècle» c’est la fin du «monde féodal» comme nous l’avons présenté antérieurement. Les villes deviennent de plus en plus importantes et la concurrence dans le jeu politique aussi, donc des «coalitions» se forment. On commence à consolider «un seul centre de pouvoir» (le roi et ses agents, ses sujets). Le pouvoir du roi se renforce et sa domination territoriale veut s’étendre («expansion territoriale»). Malgré cette volonté d’étendre son pouvoir sur d’autres terres étrangères, les tentatives de former un «Empire» se révèlent infructueuses («Charles V», «campagnes militaires», «fardeau financier», «faillite économique», «pas eu le temps de compléter ses fondations») et ont donc permis l’établissement du système absolutiste où «les autres dépendent entièrement» de celui qui a le pouvoir, c’est-à-dire le roi qui prône son intérêt personnel avant celui de la collectivité. Il s’agit d’un Etat où le pouvoir appartient à un seul homme (le roi), et qui peut être décentralisé à quelques uns (les sujets, la famille du roi).

b- Le pouvoir «d’un petit nombre»

**Elias**: Les guerriers imposent leur domination politique sur les zones conquises. Par une démographie de plus en plus importante, la «compétition» (la «rivalité») se développe (utilisation de la «violence militaire», la domination économique) et entraine la monopolisation de pouvoir par le système de victoires et de défaites (celui qui gagne accapare les pouvoir et le territoire de celui qui perd). Ainsi le pouvoir finit par «tomber entre les mains d’un petit nombre» (comme avec le roi chez Kriesi), on arrive à «un état dans lequel la disposition effective des chances disputées se retrouve dans les mains d’une seule personne» : il s’agit donc d’un Etat absolutiste.

 3) L’Etat moderne

a- Un Etat-Nation ?

**Kriesi**: Le renforcement du pouvoir politique d’une entité centrale sur un territoire donné a permis l’imposition d’un «Etat-nation» au XVIIème siècle qui exerce sa domination grâce à la souveraineté dont il émane. La nation transfert sa souveraineté à l’Etat qui est donc légitimé, mais la nation est un concept désincarné contrairement au peuple.

b- La légitimité légale comme fondement de l’Etat moderne démocratique ?

**Weber**: La légalité «c’est là le pouvoir tel que l’exerce le serviteur de l’Etat moderne». L’Etat moderne est apparu lorsque les personnes en charges du gouvernement politique se sont basé sur la légalité, sur le fait de faire leur «devoir» sans se préoccuper de leur seul intérêt personnel.

**Elias**: Le droit d’employer des «institutions de contrôle» et celui d’acquérir les «positions clefs» par des «combats éliminatoires périodiques pacifiques» est la base du «régime démocratique». Ainsi l’Etat moderne se base sur le principe «d’organisation monopolistique», où les sièges de décision sont accessibles à certains par une concurrence dite «libre».

 L’Etat, d’après l’étude que nous avons réalisée à partir de divers textes, semble être en instance de mouvement et d’évolution perpétuelle. Ainsi, le pouvoir politique s’est, au cours de l’histoire, déplacé des seigneurs locaux à une administration décentralisée, en passant par le roi, tout cela grâce à des mécanismes de monopolisation qui ont permis sa naissance originelle. Néanmoins, dans son texte, Elias indique que le «déplacement du rapport des forces» va s’effectuer «au détriment de la masse et au profit d’une élite» au cours de l’évolution de l’organe étatique. Ainsi, on pourrait se demander si ce schéma élitiste de la recomposition de l’Etat peut ou non se confirmer dans nos sociétés actuelles, avec l’Etat contemporain, alors que la politique concerne toute la société mais n’est accessible qu’à ceux qui la font.